



Communiqué de presse
www.parlementaires-ambroisie.fr

Une proposition de loi contre l'ambroisie
Un site web pour coordonner la lutte
36 députés passent à l'action

L'ambroisie, super mauvaise herbe allergène s'étend sur l'ensemble du territoire. Elle est devenue un problème national. La loi rend la lutte obligatoire sur l'ensemble du pays.

A la veille du printemps (début de la saison des allergies polliniques) et de l'évènement international Ambrosia 2012 qui se tiendra prochainement à Lyon, trente-sept députés viennent de déposer une proposition de loi pour gérer l'ambroisie.

Dans le sillage d'une première proposition de loi déposée en juillet dernier, celle-ci cherche également à **organiser** sur le terrain la lutte. Un site web www.parlementaires-ambroisie.fr est créé comme un lieu d'échanges d'information et de bonnes pratiques pour faire face à ce fléau. Des enfants hospitalisés en urgence, des riverains contraints de déménager, des champs incultes car infestés... Les menaces sanitaire et agronomique de l'ambroisie sont une réalité exigeant une lutte efficace.

S'il existe déjà des arrêtés préfectoraux pour gérer l'ambroisie, si des initiatives locales sont prises pour lutter contre l'ambroisie, **il manque une loi qui s'applique à tous et ce, sur l'ensemble du territoire.** Son caractère obligatoire vise à compléter les mesures prises par les préfetures. Elle s'applique bien évidemment aux départements où il n'y a pas encore d'arrêtés, elle encourage les bonnes pratiques locales déjà existantes et oblige l'ensemble des acteurs à se saisir du problème. Communes et collectivités locales, agriculteurs, particuliers ayant un jardin... tous les protagonistes sont concernés. Seule pièce manquante du puzzle, cette loi correspond à une attente réelle de la part des personnes victimes de ce fléau au quotidien.

Contact presse :

Jacques REMILLER

jremiller@assemblee-nationale.fr

01.40.63.76.40

Un soutien pour ceux qui subissent l'ambroisie au quotidien

La proposition de loi vient en aide aux personnes allergiques et aux agriculteurs qui sont les premiers à souffrir de l'invasion de l'ambroisie. Lutter contre sa propagation permet de diminuer la population exposée et le nombre de cas d'allergies déclenchés par le pollen de ces plantes. Gérer l'ambroisie, c'est aussi rendre des terres aujourd'hui incultivables à leur fonction première et préserver le travail des agriculteurs durement touchés par ce fléau.

Les agriculteurs sont un élément essentiel pour une bonne gestion de l'ambroisie. Il est donc indispensable de les soutenir en leur donnant les moyens d'agir durablement grâce à la reconnaissance de leur rôle majeur dans la lutte contre l'ambroisie, la mise en place d'indicateurs de suivi de la lutte contre l'ambroisie, ou encore l'accès à de nouvelles technologies.

Si, actuellement, ces dispositions concernent principalement l'ambroisie à feuilles d'armoise, elles peuvent aussi permettre une régulation plus rapide de l'ambroisie trifide et prévenir l'extension de cette seconde espèce avec des conséquences qui seraient similaires d'un point de vue santé publique et agronomique.

Enrayer une catastrophe sanitaire

6 à 12 % de la population allergique à l'ambroisie en Rhône – Alpes en 2008. Les chiffres ne cessent d'augmenter et annoncent l'état désastreux dans lequel se trouvent de nombreux pays de l'Est : en Hongrie notamment, environ 90% de la surface est touchée.

Cette situation peut encore être évitée en prenant des mesures à la hauteur des enjeux. La violence des allergies provoquées conduit de nombreuses personnes aux urgences ou à déménager lors des pics de pollens.

Les agriculteurs sont également touchés par le phénomène et voient leur travail ruiné par l'envahissement de l'ambroisie. La proposition de loi envisage de les soutenir dans leur combat quotidien pour préserver leurs champs des assauts de cette plante. L'aide apportée évitera qu'un désastre agronomique ne s'ajoute à la catastrophe sanitaire.

Un nouvel outil pour informer, échanger et suivre l'actualité de l'ambroisie.

Le site www.parlementaires-ambroisie.fr est un moyen de répondre au triple objectif que se sont fixés les députés fondateurs, à savoir :

- Sensibiliser le grand public et les décideurs à l'ambroisie
- Valoriser les bonnes pratiques de lutte
- Se faire l'écho des actions menées sur le terrain.

Lieu de débat et d'échange d'informations et de bonnes pratiques, il laisse la place aux experts scientifiques mais aussi à ceux qui vivent au quotidien avec l'ambroisie.

Contact presse :

Jacques REMILLER

jremiller@assemblee-nationale.fr

01.40.63.76.40

Faire le lien entre les acteurs est une des préoccupations majeures du Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie.

Ainsi se croisent les analyses d'experts comme Bruno Chauvel, d'associations comme Stop Ambroisie ou d'élus de communes touchées comme Nathalie Pédron – Trouvé. La richesse et la complémentarité des points de vue permettent d'élaborer des stratégies de lutte efficace sur le territoire national.

36 députés rejoignent le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie.

Le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie a été créé en Avril 2011 par trois députés de départements touchés par l'ambroisie. Jacques Remiller (Député – maire de Vienne), Alain Moyne – Bressand (Député de l'Isère) et Jean – Marc Roubaud (Député – maire de Villeneuve – lez – Avignon) ont depuis été rejoints par 33 députés supplémentaires. Ils représentent vingt départements de France métropolitaine, touchés par le phénomène.

Pour en savoir plus : [Retrouvez-nous ici](#)

Contact presse :

Jacques REMILLER

jremiller@assemblee-nationale.fr

01.40.63.76.40